

Communiqué de UFC-Que Choisir 86 à la suite de l'article du 18 juin dernier sur la contamination de la Loire à Saumur.

Une mesure effectuée dans la Loire par un laboratoire indépendant agréé (l'ACRO) a fait apparaître un taux de tritium anormalement élevé à la date du 21 janvier dernier. 310 Bq/l de tritium ont en effet été relevés à Saumur. Une enquête est en cours pour en rechercher l'origine, ce dont nous nous félicitons, car l'eau de la Loire comme celle de la Vienne est utilisée pour l'alimentation en eau potable.

D'ores et déjà, et quelle qu'en soit la source (rejets cumulés des cinq centrales nucléaires, dont Civaux, en amont de Saumur ? Etablissement industriel ou militaire ?), cette anomalie mise à jour par des mesures diligentées par un réseau d'associations sur le bassin de la Loire démontre le bien-fondé d'un contrôle citoyen et les limites du contrôle des rejets radioactifs par l'exploitant ou les pouvoirs publics qui n'ont rien enregistré. Qui peut dire si d'autres pics de radioactivité n'ont pas eu lieu sans être détectés ?

Quoi qu'il en soit, cet incident a le mérite de rappeler que les rejets d'effluents radioactifs dans les eaux de rivière servant à l'alimentation humaine sont autorisés dans certaines limites sous couvert d'innocuité prétendue du tritium, mais qu'on ne sait rien des effets sanitaires à long terme sur le consommateur de cette eau et sur sa descendance. On ne sait rien non plus des effets combinés de la radioactivité et des autres polluants contenus dans les eaux de surface.

Ne serait-il pas grand temps, au moins, que les collectivités concernées fussent dotées de moyens autonomes de mesure en continu qui permettraient d'éviter les pompages en cas de forte contamination de l'eau destinée à la consommation humaine ?

UFC-86, 25 juin 2019.